

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

SESSION 2026

CONCOURS

Médecine – Humanités

RAPPORT DU JURY

Président du jury

Samuel Lézé

Membres du jury :

Jean-Louis Bessereau (Lyon 1), Marion Cortet (Lyon 1), Christine Detrez (ENS de Lyon),
Frédéric Le Marcis (ENS de Lyon), Samuel Lézé (ENS de Lyon)

I. ÉPREUVE D'ADMISSION

Pour la première année d'existence du concours, CADENS a reçu neuf candidatures (cinq femmes, quatre hommes) en provenance d'Amiens (Pharmacie), Clermont-Ferrand (Médecine), Lyon Est (Médecine), Lyon Sud (Médecine), Nancy (Médecine) et Toulouse (Médecine). Deux candidat·es se sont désisté·es et une candidature a été déclarée non recevable, la condition d'inscription en deuxième année de médecine n'étant pas remplie. Un seul dossier indiquait le statut de boursier·ère.

Les critères de sélection des dossiers complets et recevables reposent sur deux dimensions complémentaires, correspondant aux deux principales pièces du dossier : les bulletins et la lettre de motivation.

La première porte sur l'excellence des résultats académiques attestant de la capacité à suivre une formation exigeante. Cette évaluation s'appuie sur l'examen des bulletins du parcours scolaire antérieur et du parcours médical. Le parcours scolaire antérieur est examiné à partir de la mention au baccalauréat et des résultats obtenus en français (écrit et oral), philosophie, histoire-géographie, langues vivantes et parfois SES (Sciences économiques et sociales). Le parcours en médecine est apprécié à partir du classement et des résultats, notamment en UE de SHS, de santé publique et, le cas échéant, en UE de recherche en SHS ou en santé publique.

La seconde porte sur la lettre de motivation, qui permet d'apprécier la manière dont le ou la candidat.e comprend les objectifs scientifiques du double cursus et se projette dans une formation à la recherche en SHS. Le *curriculum vitae* trouve sa pleine signification lorsqu'il est interprété à la lumière de la lettre de motivation, qui met en relation les différentes expériences du ou de la candidat.e et leur donne une cohérence intellectuelle. Les lettres les plus solides montrent comment une expérience personnelle, clinique ou universitaire, conduit à faire émerger un premier questionnement de recherche et à reconnaître dans les SHS un cadre d'enquête adapté à son exploration.

Parmi les candidat·es, un avait préparé une mineure « histoire, lettres et philosophie » d'une Faculté de médecine, quatre avaient déjà suivi des enseignements en SHS en dehors de la Faculté de Médecine (gestion, géopolitique, droit, sociologie) et trois avaient participé à des dispositifs d'initiation à la recherche incluant la rédaction d'un mémoire (sociologie, santé publique). Ces expériences peuvent contribuer à étayer leur projet. Lorsque le dossier comporte une expérience de recherche, les lettres de recommandation rédigées par des enseignants-chercheurs apportent des éléments complémentaires sur les aptitudes de ou de la candidat.e à la démarche scientifique.

À l'issue de l'examen des dossiers, six candidat·es ont été déclaré·es admissibles (quatre femmes, deux hommes).

II. ÉPREUVE ÉCRITE

Tous les candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve écrite. Le corpus réunissait des documents portant sur la sorcellerie. Le sujet figure en annexe du présent rapport. Il précise explicitement les critères de la démarche attendue : un raisonnement consiste à explorer méthodiquement plusieurs hypothèses à partir des documents, à les confronter, à les préciser ou à les abandonner lorsque leur comparaison conduit à reformuler le problème. Les traitements

du corpus observés dans les copies montrent différents degrés de satisfaction de ces critères. La clarté de l'expression et la propreté de la rédaction ont également été prises en compte, non comme des qualités stylistiques en soi, mais dans la mesure où elles servent avant tout la précision du raisonnement ; l'usage d'un registre plus proche du commentaire que de la démonstration argumentée a, à l'inverse, parfois nui à sa lisibilité.

Un premier traitement du corpus prend pour point de départ le phénomène étudié : « *Pourquoi les hommes ont-ils toujours cru aux sorcières ?* ». Ce raisonnement rassemble alors les documents autour d'une interrogation déjà formulée, chaque texte apportant progressivement des informations qui permettent de l'enrichir. Il satisfait encore incomplètement le premier critère de l'épreuve, qui consiste à construire un problème commun à l'ensemble du corpus. Un traitement plus élaboré construit au contraire une question d'un autre niveau : « *Comment différentes formes de savoir construisent-elles une connaissance d'un même phénomène humain ?* ». Le phénomène devient alors le point de rencontre de plusieurs constructions savantes. Les documents cessent d'être uniquement des sources d'information pour devenir eux-mêmes les objets de l'analyse. Une question commune organise alors l'ensemble du corpus, chaque document apportant une réponse spécifique. Cette construction du problème donne au corpus une première unité analytique.

La deuxième étape du raisonnement est constituée par l'organisation du corpus. Un premier niveau d'analyse consiste à reproduire l'ordre de succession des documents : « *Le premier auteur montre... Le deuxième explique... Le troisième affirme...* ». Cette organisation insuffisante restitue leur contenu mais conserve l'ordre proposé par le corpus. Une organisation plus élaborée attribue progressivement une fonction spécifique à chaque document dans la démonstration : certains permettent de formuler le problème, d'autres de discuter une hypothèse, d'en préciser les limites ou d'introduire un contrepoin. Le corpus cesse progressivement de désigner le seul ensemble documentaire proposé par le sujet. Il devient une organisation intellectuelle construite par le raisonnement du ou de la candidat.e, dont l'unité résulte moins de l'ordre de présentation des documents que de la fonction argumentative attribuée à chacun d'eux.

La représentation iconographique participe pleinement à cette organisation du corpus. Un premier traitement la mobilise comme une simple illustration des persécutions pour sorcellerie ou des croyances de l'époque. Cette lecture conduit à un contre-sens sur la fonction même du document. La gravure est en effet une représentation du XIX^e siècle d'un épisode du XVI^e siècle et ne constitue donc pas un témoignage direct des faits. Elle représente moins une scène de persécution qu'un dispositif d'expertise fondé sur la pesée des personnes accusées. Le commentaire historique précise en outre que ce dispositif constitue un cas exceptionnel : à Oudewater, la pesée n'avait pas pour fonction de désigner des coupables, mais de protéger juridiquement les personnes accusées en attestant d'un poids « normal » grâce à des balances officiellement contrôlées. Les analyses les plus approfondies montrent ainsi que l'image et son commentaire ne documentent pas seulement une pratique liée à la sorcellerie ; ils donnent à voir les procédures par lesquelles une société prétend établir une preuve, produire un jugement et contrôler la validité d'une expertise. Le changement de support documentaire devient ainsi lui-même un objet d'analyse.

La comparaison des démarches de connaissance constitue une troisième étape du raisonnement. Un premier niveau d'analyse, relevant de la paraphrase, consiste à rappeler les

disciplines ou les auteurs mobilisés. Les traitements les plus élaborés vont plus loin en discutant les méthodes propres à chaque document et les limites qui leur sont associées. Ils montrent que Carlo Ginzburg construit son enquête à partir d'archives inquisitoriales où la catégorie de *benandanti* est progressivement requalifiée par les juges, mais que ces mêmes archives donnent accès à des pratiques déjà requalifiées par l'institution qui les enregistre ; que Jeanne Favret-Saada analyse les « séries de malheurs » comme des situations de parole irréductibles à une simple « croyance », au prix d'une implication de l'enquêtrice dans les situations sociales qu'elle étudie ; que Nicolas Malebranche développe un raisonnement philosophique fondé sur les notions d'imagination, de traces et d'opinion afin de construire un modèle général des mécanismes de l'erreur ; que Maryse Condé mobilise la fiction pour restituer une expérience largement absente des archives historiques, rendant ainsi visibles des points de vue que celles-ci laissent silencieux. La comparaison ne se limite alors plus à rapprocher ou à opposer les documents. Elle permet de comprendre ce que chaque démarche rend visible, les conditions dans lesquelles elle produit un savoir et ce qu'elle laisse hors de son champ d'analyse. Les relations entre les documents deviennent elles-mêmes les objets du raisonnement et produisent une intelligibilité qui n'est contenue dans aucun document pris isolément.

L'élaboration d'un jugement constitue enfin l'aboutissement du raisonnement. Un premier traitement tend à conclure rapidement à partir d'une interprétation générale, les documents venant principalement l'illustrer. Il satisfait encore incomplètement le critère d'élaboration d'un jugement, dans la mesure où les hypothèses initiales demeurent peu transformées par la confrontation des sources. Les traitements les plus élaborés construisent au contraire le jugement à partir de la confrontation des documents. Les hypothèses formulées sont progressivement discutées, précisées ou limitées au fil de l'analyse. Le jugement ne résulte plus d'une idée préalable appliquée au corpus ; il se construit dans la comparaison des démarches de connaissance et demeure continuellement contrôlé par les documents.

Le sujet précisait qu'aucune connaissance préalable extérieure aux documents n'était requise. Un dernier point mérite d'être souligné. Plusieurs traitements prennent néanmoins pour point de départ des catégories contemporaines telles que « biais cognitifs », « fake news », « manipulation des masses » ou « désinformation ». Le texte de Malebranche est alors relu à travers ces notions. Or le problème ne relève pas seulement ici de l'anachronisme : en devenant les catégories principales de l'analyse, ces catégories contemporaines remplacent sans discussion les catégories de l'auteur lui-même : l'imagination, les traces, l'opinion ou la superstition. Les traitements les plus élaborés construisent au contraire leurs catégories à partir des documents avant de discuter, de manière explicite et réflexive, les rapprochements qui peuvent être établis avec des concepts plus récents. Les analogies deviennent alors des instruments de comparaison et non des principes d'interprétation.

III. ÉPREUVE ORALE

L'épreuve orale s'est déroulée sur une demi-journée. Tous les candidats admissibles se sont présentés à cette épreuve. Les candidat·es étaient entendu·es par un jury composé de cinq membres : deux médecins (un chercheur CNRS et un professeur des universités-praticien hospitalier à Lyon 1), deux enseignants-chercheurs en sciences humaines et sociales (deux professeurs des universités à l'ENS de Lyon), ainsi que le responsable du double cursus de

l'ENS de Lyon. L'entretien, d'une durée de vingt-cinq minutes, prenait directement appui sur la copie rédigée lors de l'épreuve écrite et sur le corpus de documents.

L'entretien vise à apprécier la manière dont la ou le candidat·e exerce son jugement dans une discussion critique fondée sur les documents du corpus. Il permet d'observer la solidité de l'enchaînement du raisonnement (la capacité à reprendre une hypothèse à partir d'une objection, à préciser une distinction conceptuelle, à justifier un changement d'interprétation ou à réévaluer la fonction d'un document dans l'argumentation). Il permet également d'apprécier sa compréhension des démarches caractéristiques de la recherche en sciences humaines et sociales et d'évaluer son aptitude à entrer dans une formation à la recherche, non à partir de déclarations d'intention, mais du raisonnement effectivement mis en œuvre au cours de l'entretien. L'oral expose davantage que l'écrit à des biais d'évaluation documentés par les travaux en sciences sociales, notamment ceux liés au genre ou à l'origine sociale qui peuvent s'exprimer à travers l'aisance oratoire perçue. Le jury s'est donc attaché à ne pas confondre cette aisance, ou son absence, avec la qualité du raisonnement. Seules les difficultés empêchant de suivre son enchaînement ont été prises en compte, qu'elles résultent de répétitions circulaires, de digressions qui ne répondent plus à la question posée ou d'évitements persistants des objections formulées au cours de la discussion.

Les premières questions invitent les candidat·es à revenir sur leur copie. Elles permettent d'explicitier les hypothèses qui ont orienté le raisonnement, d'identifier les documents qui résistent le plus à l'interprétation proposée et d'examiner les révisions du jugement auxquelles leur confrontation conduit. Les réponses les plus élaborées montrent en quoi certains documents conduisent à reprendre, nuancer ou reformuler l'interprétation initialement développée. La rigueur et l'ouverture des candidat·es à la discussion se manifestent par la reconnaissance des tensions internes de leur propre raisonnement et les utilisent comme point de départ d'une nouvelle analyse.

L'entretien conduit ensuite à mettre à l'épreuve les catégories mobilisées dans la copie. Les notions de « croyance », de « connaissance », de « vérité », de « d'autorité », de « rationalité » ou encore de « savoir populaire », sont réinterrogées à partir des documents afin d'en préciser les usages, les distinctions et les conséquences dans le raisonnement. Ainsi, une interprétation privilégiant les figures d'autorité conduit à examiner non seulement les institutions qui produisent des normes, mais aussi les mécanismes collectifs par lesquels une accusation devient crédible. De même, une opposition entre « savoirs savants » et « savoirs populaires » est réinterrogée à partir des analyses de Jeanne Favret-Saada ou de Nicolas Malebranche, qui montrent la circulation des catégories entre différents registres de savoir. Les échanges permettent ainsi d'apprécier la cohérence des catégories retenues et les limites de leur emploi dans l'interprétation du corpus.

Dans certains cas, les échanges les plus solides conduisent à déplacer le problème construit dans la copie. Une lecture principalement centrée sur les « croyances » est ainsi réinterrogée à partir des procédures de qualification des « sorciers » ; une interprétation des procès comme simple conséquence d'erreurs de connaissance conduit à examiner les formes sociales de production du savoir, les rapports de pouvoir ou les mécanismes collectifs d'attribution des accusations ; une analyse privilégiant les figures d'autorité invite à se demander comment ces autorités acquièrent elles-mêmes leur crédibilité ; une réflexion sur l'impossibilité d'échapper aux croyances conduit enfin à discuter la possibilité même des sciences humaines

et sociales, à partir des démarches mises en œuvre par Favret-Saada, Ginzburg ou Malebranche. Les questions du jury ne cherchent donc pas à substituer une interprétation à une autre, qui serait « attendue ». Elles mettent à l'épreuve les conséquences des hypothèses formulées par les candidat·es et les invitent à enrichir voire à déplacer progressivement leur problème à partir des documents du corpus.

Les échanges les plus solides montrent une capacité à expliciter les présupposés de la copie, à reconnaître certaines limites de l'analyse, à reformuler une hypothèse ou à redistribuer la fonction de certains documents dans la démonstration. Les questions de la commission deviennent alors des ressources pour poursuivre le raisonnement. Le jugement apparaît ainsi moins comme une position à défendre que comme une hypothèse de travail continuellement réévaluée par la confrontation des documents et la discussion critique.

À l'issue des épreuves écrites et orales, cinq candidat·es ont été déclaré·es admis (quatre femmes, un homme).

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

SESSION 2026

CONCOURS D'ADMISSION

Médecine - Humanités

ÉPREUVE ÉCRITE

Analyse problématisée d'un corpus

Durée : 4 heures

Le sujet comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

Thème

La connaissance de l'homme

Organisation de l'épreuve écrite d'admission

L'épreuve consiste en une analyse problématisée d'un corpus de documents de statuts différents portant sur la connaissance de l'homme. Aucune connaissance préalable extérieure aux documents présentés n'est requise. Toutes les explorations raisonnées, même incomplètes ou inabouties, seront valorisées. Il est attendu une copie d'environ 6 pages recto :

- Identifiant un problème commun à l'ensemble du corpus dans une introduction précise et concise (environ 20 lignes).
- Développant une analyse argumentée et progressive mettant en relation les documents et discutant leurs méthodes et les limites propres à chaque type de source (environ 200 lignes).
- Proposant en conclusion les principaux résultats de l'analyse (environ 20 lignes).

Articulation avec l'épreuve orale

L'épreuve orale consiste en une discussion critique avec les membres du jury de votre analyse du corpus de documents (25 mn). Conservez le corpus, vos annotations et le brouillon comme base de discussion.

Gestion du temps

- Lecture et analyse du corpus : 1 h
- Élaboration de la problématique et du plan : 30 mn
- Rédaction : 2 h 15
- Relecture : 15 mn

Critères d'évaluation

- Qualité de la problématisation et des enjeux.
- Précision dans l'analyse des documents, au-delà la simple reformulation (paraphrase).
- Identification et discussion des méthodes mobilisées dans les documents.
- Pertinence de la construction d'une analyse transversale entre les documents.
- Capacité à formuler et discuter des hypothèses.
- Clarté, cohérence et structuration de l'argumentation.
- Qualité de l'expression écrite (orthographe, grammaire, présentation).

Corpus

- Document 1 : Carlo Ginzburg (né en 1939) est un des fondateurs de la microhistoire italienne, une méthode qui étudie des cas très précis pour comprendre des phénomènes plus larges. Dans les *Batailles nocturnes* (1966), il analyse des archives de l'Inquisition pour montrer comment les autorités ecclésiastiques ont progressivement requalifié des pratiques populaires en sorcellerie, révélant le décalage entre le monde paysan et le monde savant.
- Document 2 : Jeanne Favret-Saada (née en 1934) est une ethnologue française. Dans *les mots, la mort, les sorts* (1977), elle montre que les discours sur les sorts dans le bocage mayennais ne peuvent s'analyser qu'en entrant dans les relations de paroles, d'affects et d'attaques qui les structurent. Les récits de sorcellerie sont des pratiques s'insérant dans des situations de conflit et de malheur.
- Document 3 : Nicolas Malebranche (1638-1715) est un philosophe français cartésien qui cherche à expliquer comment l'esprit humain tombe dans l'erreur. Dans le livre II de *La recherche de la vérité* (1674), consacré à l'imagination, il expose les mécanismes physiques et psychologiques qui produisent les illusions, les croyances contagieuses et les visions trompeuses.
- Document 4 : Maryse Condé (1934-2024) est une romancière des littératures postcoloniales francophones. Dans *Moi, Tituba... sorcière noire de Salem* (1986, Grand prix littéraire de la Femme 1987), elle réinvente la vie d'une esclave appartenant au pasteur puritain Samuel Parris et les circonstances de son accusation de sorcellerie lors des procès de Salem (Massachusetts, Etats-Unis, 1692-1693). Elle redonne ainsi une voix à une figure historique oubliée.
- Document 5 : Durant les persécutions pour sorcellerie au XVI^e siècle, la « pesée des sorcières » était présentée comme une épreuve destinée à vérifier si une personne accusée de sorcellerie possédait un corps anormalement léger, supposé compatible avec le vol magique ou l'action du diable. Dans le cas célèbre de la « maison des pesées » d'Oudewater (Utrecht, Pays-Bas), représenté dans cette gravure sur bois au XIX^e siècle, la pesée avait au contraire une fonction d'expertise et de protection juridique. Le bâtiment, déjà utilisé comme maison de pesée commerciale, fut ainsi associé à la justice et à la raison. Contrairement à d'autres régions d'Europe, Oudewater ne condamna jamais une personne pour sorcellerie, les certificats délivrés attestant d'un poids humain « normal ». Cette mesure devint un symbole d'impartialité et de résistance à la superstition. Les balances y étaient officiellement contrôlées pour garantir la précision.

Document 1

Pour vagues et fragmentaires qu'ils soient, ces témoignages permettent déjà d'affirmer avec certitude l'existence, dans la région de Cividale, durant la seconde moitié du XVI^e siècle, d'un ensemble de croyances qui sortent du cadre individuel et privé, ne sont mentionnées nulle part ailleurs et se mêlent de façon étrange à des traditions bien connues. Si en effet, les sorcières et les sorciers qui se donnent rendez-vous la nuit du jeudi pour se livrer à des « sauts », des « réjouissances », des « banquets » et des « noces » évoquent immédiatement l'image du sabbat — ce sabbat minutieusement décrit et codifié par les démonologues et stigmatisé par les inquisiteurs depuis au moins le milieu du XV^e siècle (...) —, entre les rencontres décrites par les *benandanti* et l'image du sabbat diabolique vulgarisé par la tradition, les différences n'en sont pas moins évidentes. Dans ces assemblées, semble-t-il, on ne rend pas hommage au diable dont la présence n'est même pas mentionnée, on ne renie pas la foi, on ne foule pas aux pieds la croix, on ne flétrit pas les sacrements (...). Au centre de ces réunions, un rite obscur : des sorcières et des sorciers armés de tiges de sorgho se livrent à des joutes et à des batailles contre les *benandanti* pourvus de branches de fenouil.

Qui sont ces *benandanti* ? D'un côté, ils affirment s'opposer aux sorcières et aux sorciers, faire obstacle à leurs desseins maléfiques, soigner les victimes de leurs ensorcellements ; de l'autre, tout comme leurs adversaires supposés, ils déclarent se rendre à de mystérieuses rencontres nocturnes, dont ils ne peuvent parler sans encourir une bastonnade, en chevauchant des lièvres, des chats et d'autres animaux. Cette ambiguïté se reflète sur le plan lexical : la notion de la différence profonde voire de l'antagonisme entre sorcières et sorciers, c'est-à-dire « les hommes et les femmes qui font du mal » d'une part, et « les hommes et les femmes *benandanti* » de l'autre, ne semble s'élaborer qu'avec peine dans la conscience populaire elle-même. Ainsi, un curé de campagne comme Sgabarizza a d'abord recours, de façon significative, à une traduction approximative du terme perçu comme étranger : « vagabonds et dans leur langage *benandanti* ». Puis, tout comme le meunier Pietro Rotaro, il utilise l'expression « sorciers *benandanti* », dans laquelle l'adjectif n'acquiert son sens qu'en s'appuyant sur le substantif bien connu déjà. Des sorciers, les *benandanti* : mais de « bons » sorciers, précise Sgabarizza, qui cherchent à défendre les enfants et à protéger les provisions familiales des assauts des sorciers malveillants. Dès maintenant, les *benandanti* nous apparaissent sous le signe d'une contradiction qui façonnera profondément leur aventure séculaire.

Carlo Ginzburg, *Les batailles nocturnes. Sorcellerie et cultes agraires aux XVI^e et XVII^e siècles*, trad. Giordana Charuty, Paris, Flammarion (1966), 2019, pp. 25-27¹.

¹ Note de la traductrice : « Les mots *benandante* ou *bellandante* signifient littéralement « celui qui part pour le bien » ou « celui qui part pour le beau ». J'ai conservé le terme frioulan sous la forme normalisée de *benandante*, tout comme *malandante*, littéralement « celui qui part pour le mal ».

Document 2

J'ai commencé par étudier les représentations du malheur biologique qui s'expriment dans les conversations courantes : la mort, la stérilité, les maladies des bêtes et des gens. Elles sont avant tout marquées par l'opposition entre le malheur ordinaire et son extraordinaire répétition.

Dans le Bocage, comme ailleurs en France, les malheurs ordinaires sont expliqués un par un : une maladie et une seule, la perte d'une bête, une faillite, une mort même n'entraînent pas d'autre commentaire que singulier : « *ce qu'il a, c'est qu'il boit trop* » ; « *elle avait un cancer du rein* » ; « *ma vache était si vieille* ».

L'attaque de sorcellerie, elle, met en forme le malheur qui se répète et qui atteint au hasard les personnes et les biens d'un ménage ensorcelé ; coup sur coup, une génisse qui meurt, l'épouse qui fait une fausse couche, l'enfant qui se couvre de boutons, la voiture qui va au fossé, le beurre qu'on ne peut plus baratter, le pain qui ne lève pas, les oies affolées ou cette fiancée qui dépérit... Chaque matin, le couple s'angoisse : « *Qu'est-ce qui va 'core arriver ?* » Et, régulièrement, quelque malheur advient, jamais celui qu'on attendait, jamais celui qu'on pourrait expliquer.

Quand le malheur se présente ainsi en série, le paysan adresse une double demande aux gens de savoir : demande d'interprétation, d'abord ; demande thérapeutique, ensuite.

Le médecin et le vétérinaire lui répondent en déniaient l'existence d'une série : les maladies, les morts et les pannes ne s'expliquent pas avec les mêmes raisons, ne se soignent pas avec les mêmes remèdes. Dépositaires d'un savoir objectif sur le corps, ils prétendent éliminer séparément les causes du malheur : désinfectez donc l'étable, vaccinez vos vaches, adressez votre femme à un gynécologue, donnez un lait moins gras à votre enfant, buvez moins d'alcool... Mais, quelle que soit l'efficacité du traitement au coup par coup, elle est incomplète aux yeux de certains paysans, car elle affecte la cause et non l'origine de leurs maux. L'origine, c'est toujours la méchanceté d'un ou plusieurs sorciers, affamés du malheur d'autrui, dont la parole, le regard et le toucher ont une vertu surnaturelle.

Face à un ensorcelé, le prêtre se trouve dans une position plus délicate que le médecin, on s'en doute, car le mal, le malheur et le surnaturel ont un sens pour lui. Mais lequel, c'est une question que tant de siècles de méditation théologique ont singulièrement obscurcie. La démarcation entre les registres de la nature et de la surnature relève d'un décret de l'orthodoxie catholique dont chacun a d'autant moins assimilé les raisons que ce décret n'annule pas catégoriquement les précédents. Si bien que le savoir théologique n'est guère plus unifié dans l'esprit d'un curé de campagne que dans le *corpus* doctrinal (...).

Devant la multiplicité des récits qui courent dans sa paroisse, le prêtre a le choix entre trois types d'interprétation mutuellement exclusifs les uns des autres :

Soit il rejette ces malheurs dans l'ordre de la nature, leur déniaient ainsi toute signification religieuse : ce faisant, il s'aligne sur l'idéologie médicale et considère les ensorcelés comme des délirants ou comme des superstitieux.

Soit il admet que ces malheurs renvoient au registre du surnaturel, mais comme un effet de l'amour divin : ainsi l'évêque de Séez prêchant la « bonne souffrance » devant une assemblée de paysans « *peu chanceux* »². Par la vertu d'un discours à prétention universelle (catholique), le « *peu chanceux* » devient ainsi le plus chanceux, celui que Dieu aime entre tous et qui, bien sûr, est une victime, mais seulement aux yeux du monde. Conversion des apparences qui, parfois, produit son effet.

Soit le prêtre accède à la demande du paysan et il interprète ses malheurs comme l'effet des diableries. Un certain état de la pensée théologique l'y autorise d'ailleurs. Il est alors placé devant une alternative.

Ou bien, comme il le doit, il en réfère à l'exorciste du diocèse, à l'expert en diableries désigné par la hiérarchie. Mais dans la France de l'Ouest, le curé sait qu'il a très peu de chances de convaincre l'expert qui, depuis trente ans, est précisément délégué à ce poste parce qu'il est sceptique sur l'intérêt que le diable pourrait porter à des paysans que l'on dit grossiers : il faut être malin pour intéresser le Malin. À sa manière, élitiste, de curé de campagne sorti du rang ou de paysan parvenu, l'exorciste diocésain choisit donc l'interprétation positiviste. Au malaise que lui apporte le paysan, il refuse de donner aucun sens religieux, sinon par référence à la « bonne souffrance » ou en l'assurant de ses prières. À la manière du médecin, il rabat la demande de sens qui lui est faite, en conseillant au malheureux de consulter un psychiatre, de veiller à mener une vie plus équilibrée, d'appliquer mieux les règles de la méthode expérimentale. Le curé du bourg sait par avance qu'adresser un ensorcelé à l'exorciste diocésain, c'est le prier d'emmener ses mouches ailleurs, c'est l'acheminer vers le médecin via la hiérarchie ecclésiastique.

Ou bien le curé vient exorciser la ferme et ses habitants sans en référer à la hiérarchie. Dispensateur plus ou moins prodigue de bénédictions et de médailles, d'eau et de sel bénits, il devient alors pour son paroissien un petit désenvoûteur « *pour le bien* » qui protège des maléfices sans les renvoyer au sorcier.

Jeanne Favret-Saada, *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, Gallimard, 1977, pp. 20-23.

² Pour reprendre l'expression de l'un deux.

Document 3

Je sais bien que quelques personnes trouveront à redire, que j'attribue la plupart des sorcelleries à la force de l'imagination, parce que je sais que les hommes aiment qu'on leur donne de la crainte ; qu'ils se fâchent contre ceux qui les veulent désabuser ; et qu'ils ressemblent aux malades par imagination, qui écoutent avec respect et qui exécutent fidèlement les ordonnances des médecins qui leur pronostiquent des accidents funestes. Les superstitions ne se détruisent pas facilement, et on ne les attaque pas sans trouver un grand nombre de défenseurs ; et cette inclination à croire aveuglément toutes les rêveries des démonographes est produite et entretenue par la même cause qui rend opiniâtres les superstitieux comme il est assez facile de le prouver. Toutefois cela ne doit pas m'empêcher de décrire en peu de mots, comme je crois que de pareilles opinions s'établissent.

Un pâtre dans sa bergerie raconte après souper à sa femme et à ses enfants les aventures du sabbat. Comme son imagination est modérément échauffée par les vapeurs du vin, et qu'il croit avoir assisté plusieurs fois à cette assemblée imaginaire, il ne manque pas d'en parler d'une manière forte et vive. Son éloquence naturelle jointe à la disposition où est toute sa famille, pour entendre parler d'un sujet si nouveau et si terrible, doit sans doute produire d'étranges traces dans des imaginations faibles, et il n'est pas naturellement possible qu'une femme et des enfants ne demeurent tout effrayés, pénétrés et convaincus de ce qu'ils lui entendent dire. C'est un mari, c'est un père qui parle de ce qu'il a vu, de ce qu'il a fait : on l'aime et on le respecte ; pourquoi ne le croirait-on pas ? Ce pâtre le répète en différents jours. L'imagination de la mère et des enfants en reçoit peu à peu des traces plus profondes ; ils s'y accoutument, les frayeurs passent, et la conviction demeure ; et enfin la curiosité les prend d'y aller. Ils se frottent de certaine drogue dans ce dessein, ils se couchent : cette disposition de leur cœur échauffe encore leur imagination, et les traces que le pâtre avait formées dans leur cerveau s'ouvrent assez pour leur faire juger, dans le sommeil, comme présents tous les mouvements de la cérémonie dont il leur avait fait la description. Ils se lèvent, ils s'entre-demandent et s'entre-disent ce qu'ils ont vu. Ils se fortifient de cette sorte les traces de leur vision ; et celui qui a l'imagination la plus forte persuadant mieux les autres, ne manque pas de régler en peu de nuits l'histoire imaginaire du sabbat. Voilà donc des sorciers achevés que le pâtre a faits ; et ils en feront un jour beaucoup d'autres, si, ayant l'imagination forte et vive, la crainte ne les empêche pas de conter de pareilles histoires (...).

Quand les hommes nous parlent, ils gravent dans notre cerveau des traces pareilles à celles qu'ils ont. Lorsqu'ils en ont de profondes, ils nous parlent d'une manière qui nous en gravent de profondes ; car ils ne peuvent parler, qu'ils ne nous rendent semblables à eux en quelque façon. Les enfants dans le sein de leurs mères ne voient que ce que voient leurs mères ; et même lorsqu'ils sont venus au monde, ils imaginent peu de choses dont leurs parents n'en soient la cause : puisque les hommes même les plus sages se conduisent plutôt par l'imagination des autres, c'est-à-dire par l'opinion et par la coutume, que par les règles de la raison. Ainsi dans les lieux où l'on brûle les sorciers, on en trouve un grand nombre ; parce que, dans les lieux où on les condamne au feu, on croit véritablement qu'ils le sont, et cette croyance se fortifie par les discours qu'on en tient. Que l'on cesse de les punir et qu'on les traite comme des fous ; et l'on verra qu'avec le temps ils ne seront plus sorciers, parce que ceux qui ne le sont que par imagination, qui font certainement le plus grand nombre, reviendront de leurs erreurs.

Il est indubitable que les vrais sorciers méritent la mort, et que ceux même qui ne le sont que par imagination ne doivent pas être réputés comme tout à fait innocents ; puisque pour l'ordinaire ils ne se persuadent être sorciers, que parce qu'ils sont dans une disposition de cœur d'aller au sabbat, et qu'ils se sont frottés de quelque drogue pour venir à bout de leur malheureux dessein. Mais en punissant indifféremment tous ces criminels, la persuasion commune se fortifie, les sorciers par imagination se multiplient, et ainsi une infinité de gens se perdent et se damnent. C'est donc avec raison que plusieurs parlements ne punissent point les sorciers ; il s'en trouve beaucoup moins dans les terres de leur ressort ; et l'envie, la haine et la malice des méchants ne peuvent se servir de ce prétexte pour perdre les innocents (...).

Encore que je sois persuadé que les véritables sorciers soient très-rares, que le sabbat ne soit qu'un songe, et que les parlements qui renvoient les accusations des sorcelleries soient les plus équitables, cependant je ne doute point qu'il ne puisse y avoir des sorciers, des charmes, des sortilèges, etc., et que le démon n'exerce quelquefois sa malice sur les hommes par une permission particulière d'une puissance supérieure. Mais l'Écriture sainte nous apprend que le royaume de Satan est détruit ; que l'ange du ciel a enchaîné le démon et l'a enfermé dans les abîmes, d'où il ne sortira qu'à la fin du monde ; que Jésus-Christ a dépouillé ce fort armé, et que le temps est venu auquel le prince du monde est chassé hors du monde.

Nicolas Malebranche, *La recherche de la vérité*, Livre II, 3^e partie (1674), *Œuvres complètes*, T-1, édité par Geneviève Rodis-Lewis, Paris, Vrin, 1991, pp. 371-376.

Document 4

Le Dr Griggs et moi entretenions d'excellentes relations. Il savait que j'avais fait merveille en soignant les langueurs de maîtresse Parris et que c'était grâce à moi qu'elle était capable de chanter les psaumes le dimanche à la maison de réunion. Il savait aussi que j'avais guéri les toux et les bronchites des fillettes. Même une fois, il était venu me demander un emplâtre pour une mauvaise plaie que son fils s'était faite à la cheville.

Jusqu'alors, il ne semblait pas trouver malice à mes talents. Pourtant, ce matin-là, quand il poussa la porte de Samuel Parris, il évita de me regarder et je compris qu'il s'apprêtait à rallier le camp de mes accusateurs. Il monta l'escalier qui menait au premier étage et sur le palier, je l'entendis conférer à voix assourdie avec maître et maîtresse Parris. Au bout d'un moment, la voix de Samuel Parris retentit :

— Tituba, il faut que tu sois présente.

J'obéis.

Betsey et Abigail se trouvaient dans la chambre de leurs parents, assises l'une à côté de l'autre sur le vaste lit recouvert d'un édredon. Je ne fus pas sitôt entrée dans la pièce qu'avec un bel ensemble, elles plongèrent par terre en poussant des cris d'orfraie. Le Dr Griggs ne se laissa pas démonter. Il posa sur une table une série de gros livres reliés de cuir, qu'il ouvrit à des pages soigneusement annotées et se mit à lire avec le plus grand sérieux. Puis il se tourna vers maîtresse Parris et lui ordonna :

— Déshabillez-les !

La malheureuse sembla effarée et je me rappelai ses confidences à propos de son mari : « Ma pauvre Tituba, il me prend sans ôter ni ses vêtements ni les miens ! »

Ces gens-là ne supportaient pas la nudité, même d'un enfant !

Le Dr Griggs répéta d'un ton qui ne souffrait ni atermoiements ni contradictions :

— Déshabillez-les !

Elle dut s'exécuter.

Je passe sur la difficulté qu'elle eut à dénuder des fillettes qui ne demeuraient pas plus immobiles que des vers de terre coupés en deux et qui hurlaient comme des écorchées vives ! Elle arriva tout de même à ses fins et les corps des fillettes apparurent, celui de Betsey parfaitement enfantin, celui d'Abigail, guetté par l'adolescence avec la vilaine toison du pubis et les auréoles rosâtres des mamelons. Le Dr Griggs les examina soigneusement en dépit des épithètes abominables dont Abigail l'abreuvait, car elle s'était mise à scander ses hurlements des plus viles injures. Finalement, il se tourna vers Samuel Parris et fit avec componction :

— Je ne constate ni désordre de la rate et du foie, ni congestion de la bile ni échauffement du sang. Je ne constate en un mot aucune cause physique. Je dois conclure : la main du Malin est bien sur elles.

Ces mots furent salués d'un tonnerre de jappements, de feulements, de rugissements. Haussant la voix pour dominer le tumulte, le Dr Griggs poursuivit :

— Mais je ne suis qu'un humble praticien de campagne. Faites appel, pour l'amour de la plus grande vérité, à des confrères plus savants que moi.

Là-dessus, il ramassa ses livres et s'en alla.

Brusquement, il fit silence dans la chambre comme si Abigail et Betsey réalisaient l'énormité de ce qui venait d'être proféré. Puis Betsey éclata en sanglots pitoyables dans lequel semblaient entrer la peur, le remords et une infinie lassitude.

Samuel Parris me rejoignit sur le palier et, d'une bourrade, m'envoya heurter la cloison. Puis il marcha sur moi et me prit aux épaules. Je ne m'étais pas rendu compte qu'il était si fort, les mains pareilles aux serres des oiseaux de proie, et je n'avais jamais respiré d'aussi près l'odeur peu soignée de son corps. Il martela :

— Tituba, s'il est prouvé que c'est bien toi qui as ensorcelé mes enfants, je te le répète, je te ferai pendre !

J'eus la force de protester :

— Pourquoi est-ce à moi que vous songez dès qu'il s'agit de sortilèges ? Pourquoi ne pensez-vous pas à vos voisines ? Mary Sibley semble en connaître un bout là-dessus ! Interrogez-la !

Car je commençais à me conduire comme une bête aux abois qui mord et griffe qui elle peut !

Le visage de Samuel Parris devint rigide, la bouche réduite à un mince trait sanguinolent. Il relâcha son étreinte :

— Mary Sibley ?

Pourtant, il était écrit qu'il n'y aurait pas d'explication avec elle, du moins en ce moment, car une meute de mégères entra en vociférant dans la pièce du bas. Le mal courait et avait atteint d'autres fillettes du village. L'une après l'autre, Anne Putnam, Mercy Lewis, Mary Walcott étaient tombées sous ce qu'on avait décidé d'appeler l'emprise du Malin.

Du nord au sud de Salem, par-dessus les prisons de bois de ses maisons, par-dessus ses enclos à bestiaux, ses champs de genièvre et de marguerites s'élevait un tumulte informe de voix. Voix des « possédées ». Voix des parents terrifiés. Voix des serviteurs ou des proches tentant de porter secours. Samuel Parris sembla très las :

— Demain, j'irai à Boston chercher conseil auprès des autorités.

Document 5

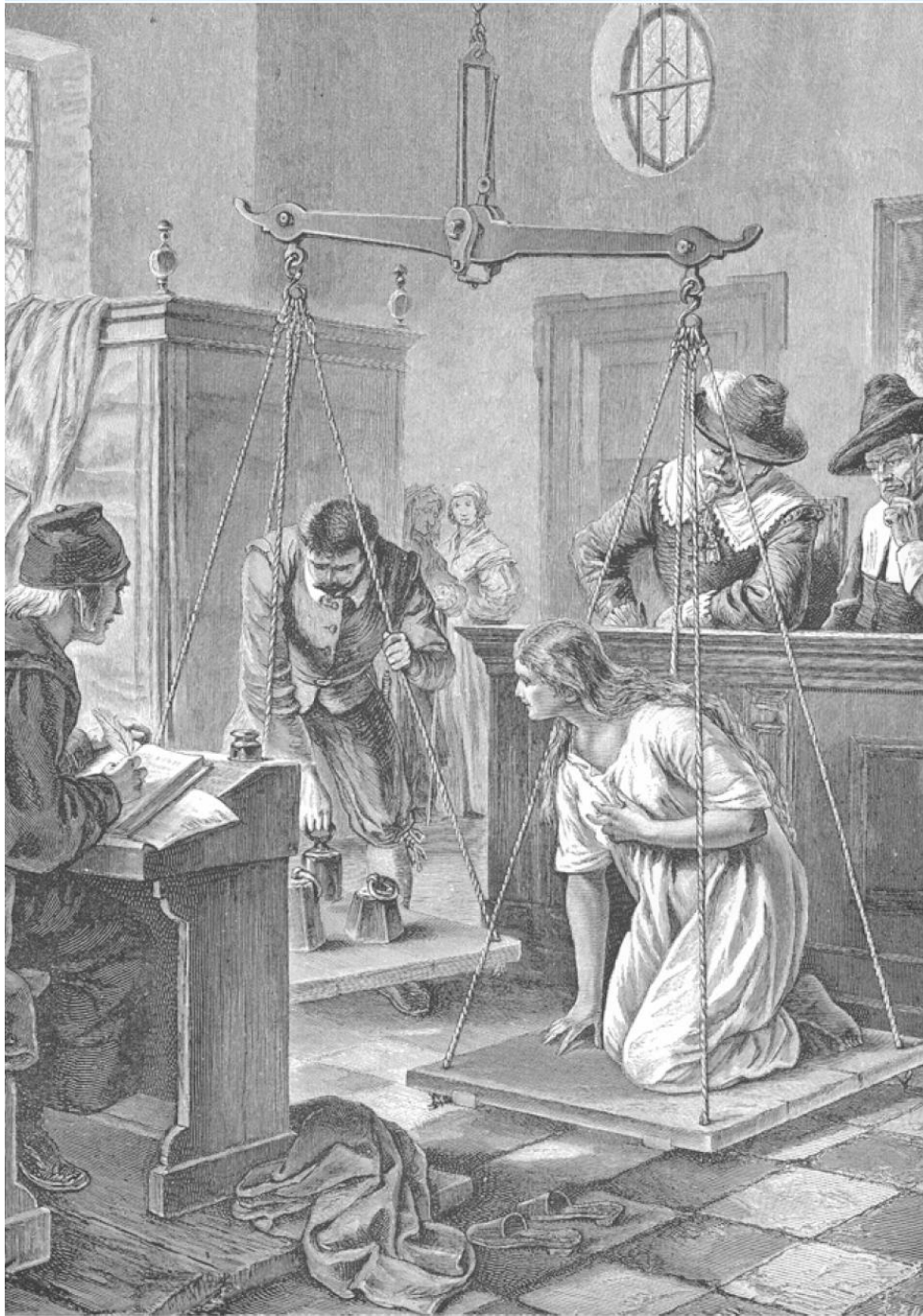


Fig.1 H. Merté d'après R. Bonceva, *La maison de pesée des sorcières à Oudewater*, gravure sur bois, XIXe siècle. Collection Theo Meder, Amsterdam.

Machteld Löwensteyn, "Unravelling the Myth and Histories of the Weighing Test at Oudewater: The Case of Leentje Willems" ("Démêler le mythe et l'histoire de l'épreuve de la pesée à Oudewater: le cas de Leentje Willems"), in : J. Barry et al. (eds.), *Cultures of Witchcraft in Europe from the Middle Ages to the Present* (*Cultures de la sorcellerie en Europe du Moyen Âge à nos jours*), (Palgrave Historical Studies in Witchcraft and Magic), 2018, page 106.